



Division



Départementale

Adultes



des YVELINES



Règlement 2026

=====

Table des matières

Préambule	3
Composition de la DDA et Calendrier	4
Règlement	5
Classement de la Division Départementale Adultes	9

=====

PREAMBULE

La filière départementale par équipes de club s'inscrit dans la continuité de celle mise en place par la FFTA. Elle s'appuie sur des compétitions officielles et est réservée aux clubs Yvelinois.

OBJECTIFS

Proposer aux clubs Yvelinois une pratique compétitive par équipe de clubs à l'échelle départementale et donner de l'expérience par équipes aux archers Yvelinois.

FORMAT DE LA COMPETITION

- Les DD se déroulent en 3 étapes sur la base de 1 tir à 18 mètres et 2 tirs extérieurs : TAE DN.
- Un tir de qualification le matin suivi de matchs par équipes l'après-midi.
 - Ps ; Si une équipe souhaite tirer en TAE DI le matin sur la dernière étape, Il n'y aura pas de point de Bonus attribué à l'ensemble des équipes de la catégorie, pour ne pas pénaliser ceux tirant leur qualification en TAE DI.
- L'accession à la Division Régionale, concernera entre 3 à 5 meilleures équipes issues du classement régional TAE DI des clubs n'ayant pas encore d'équipe en DR dans la catégorie concernée. Un niveau de performance minimal est requis selon la catégorie : FCI : > 1200 pts
HCl : > 1500 pts HCo : > 1800 pts

ENTENTES

Les ententes permettent à 2 clubs du même département de constituer une équipe avec des archers de ces 2 clubs dans les catégories suivantes : FCI – FCo – HCl – HCo. Un club ayant déjà une équipe dans une de ces catégories ne peut pas constituer une entente dans cette catégorie.

Les départements peuvent accepter des équipes d'entente sur leur DD. Ces équipes peuvent accéder à la division régionale, en fonction de leur classement régional TAE DI. L'entente qualifiée pour monter en DR doit être la même que celle ayant participé à la DD.

Tous les membres d'une équipe d'entente doivent avoir au moins le même maillot (archers et capitaine), le bas peut éventuellement être différente.

COMPOSITION DE LA DD ET CALENDRIER

Arc classique : 16 équipes et Entente Hommes.

6 équipes et Entente Femmes.

Arc à poulies : 6 équipes (Hommes, Femmes, Entente et Mixtes s'il reste de la place.

Veuillez noter et réserver ces dates dans vos calendriers :

1^{ère} étape :

SAM 17/01/26 – 2 x 18 mètres Uniquement classiques hommes à TRAPPES

DIM 18/01/26 – 2 x 18 mètres Uniquement pour les classiques femmes et les poulies à TRAPPES

2^{ème} étape :

DIM 12/04/26 – TAE DN à VILLIERS-SAINT-FREDERIC

3^{ème} étape :

DIM 03/05/26 – TAE DN (et/ou TAEDI pour les équipes) qui le souhaitent à MONTIGNY LE BRETONNEUX

L'inscription des équipes pour le Division Départementale se fait auprès du CDY. L'inscription d'une équipe ou de plusieurs équipes engage le club/ententes pour toutes les étapes. Le paiement des inscriptions se fait en totalité au moment de l'inscription des équipes.

Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le quota prédéfini en amont, nous prendrons l'ordre d'arrivée des inscriptions pour les équipes.

Par contre, pour les équipes, 2, 3... d'un même club sur la même catégorie, la validation ne pourra avoir lieu qu'après la date limite d'inscription.

ARBITRAGES

Pour une bonne organisation, 4 arbitres et des candidats seront présents sur ce concours. Leur défraiement sera pris en charge par le CDY.

PS : Dans le cas où il y aurait moins d'équipes inscrites dans l'une des catégories Femmes Classiques ou Poulies et davantage d'équipes inscrites dans l'une de ces 2 catégories, le CD78 se réserve le droit d'ajuster le nombre d'équipes, dans la limite de 8 équipes au maximum.

REGLEMENT

INSCRIPTION

Bulletin d'inscription est à renvoyer accompagné du règlement au comité Départemental avant le 5 Décembre 2025.

Un club ayant une équipe en DR, en D1 ou en D2 ne peut pas aligner ses 3 meilleurs archers de la saison précédente au classement national, transferts compris, dans son équipe DD pour la même arme.

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Minimum 3 archers, maximum 4 archers, les archers peuvent être différents d'une étape à l'autre. C'est la composition de l'équipe de la 1^{ère} manche qui sera utilisée par les organisateurs de la 2^{ème} et de la 3^{ème} manche pour préparer leur greffe. Si un club veut effectuer des changements dans la composition d'une équipe il lui appartient de prévenir l'organisateur sachant que la composition d'une équipe peut être modifiée jusqu'au début de l'échauffement.
- U18 à Senior 3
- Tous les membres d'une équipe, y compris le capitaine, doivent être en tenue de club identique : même maillot et même couleur du bas. Pour les équipes d'entente, voir p3.

Une équipe ne peut pas prendre part à une étape si elle n'est pas composée d'au moins 3 archers au début de la manche et à la reprise des duels.

Une équipe est considérée comme ayant participé à une manche si elle a tiré le tir de qualification et tous les matchs de la manche.

DEROULEMENT D'UNE ETAPE

➤ *Un tir de qualification :*

Lors de chaque manche, une phase de qualification est réalisée. Le classement des équipes à l'issue du tir de qualification permet d'attribuer des points de bonus de la façon suivante :

Pour les catégories de 9 à 16 équipes : 3 points à la 1^{ère} équipe, 2 points aux équipes classées de la 2^{ème} à la 4^{ème} place, 1 point aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place et aucun point n'est attribué aux équipes classées de la 9^{ème} à la 16^{ème} place.

Pour les catégories à 8 ou 7 équipes : 3 points à la 1^{ère} équipe, 2 points à la 2^{ème} équipe, 1 point aux équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} et aucun point n'est attribué aux équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place.

Pour les catégories à 6 ou 5 équipes : 3 points à la 1^{ère} équipe, 2 points à la 2^{ème} équipe, 1 point à la 3^{ème} équipe et aucun point n'est attribué aux équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place.

Pour les catégories à 4 équipes ou moins : 2 points à la 1^{ère} équipe, 1 point à la 2^{ème} équipe, et aucun point n'est attribué aux équipes classées 3^{ème} ou 4^{ème}.

➤ ***Des matchs par équipes :***

Lors des matchs par équipes, les points sont attribués ainsi :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

POUR LES CATEGORIES A 16 EQUIPES :

Toutes les équipes se rencontrent une fois dans la saison, soit 15 matchs par équipe repartis en 5 matchs par manche. L'ordre des matchs est le suivant le numéro des équipes étant attribué d'après le classement nationale TAE DI de la saison précédente :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			11	14	13	12	6	10	9	8	7	1	5	4	3	2
3				12	15	13	7	6	10	9	8	2	1	5	4	3
4					11	15	8	7	6	10	9	3	2	1	5	4
5						14	9	8	7	6	10	4	3	2	1	5
6							5	4	3	2	1	10	9	8	7	6
7								1	4	3	2	15	14	13	12	11
8									2	5	3	11	15	14	13	12
9										1	5	12	11	15	14	13
10											4	13	12	11	15	14
11												14	13	12	11	15
12													6	9	8	7
13														7	10	8
14															6	10
15																9
16																

POUR LES CATEGORIES A 8 EQUIPES OU MOINS :

Si 7 ou 8 équipes : Les équipes se rencontrent deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe repartis en 5 matchs par manche sur les deux premières manches et 4 matchs sur la dernière manche. L'ordre des matchs est le suivant :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	14		5	6	3	2	1	4
3	13	12		7	2	1	4	3
4	12	13	14		1	4	3	2
5	11	10	9	8		7	5	6
6	10	9	8	11	14		6	5
7	9	8	11	10	12	13		7
8	8	11	10	9	13	12	14	

1ère manche
2ème manche
3ème manche

Si 6 équipes : Les équipes se rencontrent toutes sur chaque manche, soit 15 matchs dans la saison.

Déroulement des matchs pour les arcs classiques

Un match se gagne au meilleur des 4 sets de 6 flèches en 2 minutes, 2 flèches par archer, 1 seul archer au pas de tir. En cas d'égalité à 4-4, le départage s'effectue par un tir de barrage : 1 volée de 3 flèches en 1 minute, 1 flèche par archer (cf. règlement FFTA du tir par équipe). Pas de montée au pas de tir avant le feu vert même pendant les volées d'essais.

Les matchs à vide doivent être tirés avec comptage des points (3 volées, 6-0 pour les arcs classiques et 4 volées pour les arcs à poulies), ils comptent comme « gagné ».

Déroulement des matchs pour les arcs à poulies

Les matchs peuvent être effectués sur les spots du bas sur cibles mousses avec des cœurs de matière différente du reste de la cible. La décision appartient au délégué technique s'il y en a un ou à l'arbitre responsable en cas d'absence de délégué.

Un match se gagne au meilleur score à l'issue de 4 volées de 6 flèches en 2 minutes, 2 flèches par archer, 1 seul archer au pas de tir. En cas d'égalité à l'issue d'un match, le départage s'effectue par un tir de barrage : 1 volée de 3 flèches en 1 minute, 1 flèche par archer (cf. règlement FFTA du tir par équipe). Pas de montée au pas de tir avant le feu vert même pendant les volées d'essais.

Les matchs à vide doivent être tirés avec comptage des points, ils comptent comme « gagné ».

CLASSEMENT DE LA DDA

Le classement final de la DD est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des matchs avec les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

En cas d'absence, une pénalité de 15 points par manche absente sera appliquée pour les catégories de 9 à 16 équipes, 8 points pour les catégories à 8 ou 5 équipes et 4 points pour les catégories à 4 Equipes ou moins.

Pour les catégories à 16 équipes

En cas d'égalité de points après les 15 matchs de la saison, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

- ✓ Total du delta de points de set acquis par l'équipe (arcs classiques) ou du total de l'ensemble des scores des matchs des équipes sans addition d'éventuels scores de barrage (arcs à poulies).
- ✓ Meilleur total des scores de qualification des 2 ou 3 manches.
- ✓ Vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité.

Pour les catégories à 8 équipes ou moins

En cas d'égalité de points après tous les matchs de la saison (14 ou 15), le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

- ✓ Total du delta de points de set acquis par l'équipe (arcs classiques) ou du total de l'ensemble des scores des matchs des équipes sans addition d'éventuels scores de barrage (arcs à poulies).
- ✓ Meilleur total des scores de qualification des 2 ou 3 manches.
- ✓ Quand les équipes se sont rencontrées trois fois dans la saison, le vainqueur de 2 ou 3 des matchs les ayant opposés.
- ✓ Quand les équipes se sont rencontrées deux fois dans la saison, si chacune des équipes encore à égalité a gagné un match, le cumul du delta des points de sets (arcs classiques) ou des scores (arcs à poulies) réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

PROCEDURE D'APPEL

Les erreurs administratives sont corrigées par le greffe au vu des feuilles de marques signées. Durant une manche, c'est le jury d'appel qui est compétent sur les résultats de la manche. Entre les manches, les réclamations sont traitées par le pilotage de la DD à savoir le président et les membres de la commission sportive du CD78. En cas de désaccord persistant, la commission des litiges sportifs (à définir dans le règlement intérieur du CD78) peut être saisi.

CONTACTS

PRESIDENT COM. SPORTIVE
MITON Florence

PRESIDENT COM. ARBITRES
OSTROWSKI Jean

Tél : 07.60.16.69.13
Sportive@archers78.fr

Tél : 06.14.96.55.89
arbitres@archers78.fr
